



**Bureau de normalisation
du Québec**

BNQ 3840-900/2024

**Produits à contenu de plastique recyclé —
Protocole de certification**

CERTIFICATION

BNQ 3840-900/2024

Produits à contenu de plastique recyclé —
Protocole de certification

Recycled Plastic Content Products — Certification Protocol



BNQ
Bureau de normalisation
du Québec

Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme québécois de normalisation créé en 1961. Il est l'un des organismes d'élaboration de normes accrédités par le Conseil canadien des normes (CCN) et, par conséquent, fait partie du système national de normes.

À titre d'unité administrative d'Investissement Québec (IQ), le BNQ produit des normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés.

PREMIÈRE ÉDITION — 2024-09-10

ICS : 03.120.20; 13.020.60;13.030.50; 83.080.20.

ISBN 978-2-551-27145-0 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante :

333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7

Téléphone : 418 652-2238, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292

Courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : <https://www.bnq.qc.ca>

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Un avis par courriel mentionnant la publication d'une nouvelle édition d'un document révisé, de modificatifs ou d'erratas sera envoyé à l'adresse courriel utilisée lors de l'achat en ligne.

Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [<https://www.bnq.qc.ca>] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou de la publication de modificatifs ou d'erratas.

Le contenu du présent document est le résultat de milliers d'heures de travail fournies de façon bénévole par de nombreux experts du milieu. Nous vous remercions d'en tenir compte et de contribuer par votre achat à l'évolution du présent document au cours des années à venir.

© BNQ, 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

AVANT-PROPOS

Le présent protocole de certification a été élaboré en consultant le comité d'élaboration du protocole de certification sur les produits à contenu de plastique recyclé formé des membres suivants :

Fournisseurs

CHAMPOUX-GUIMOND, Marie-Anne	Keurig Canada
GRISÉ, Érik	Cascades
MERCIER, Stéphane	IPL North America

Utilisateurs

ARMSTRONG, Sarah Jane	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
MACIASZEK, Agatha	Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
SEAMAN, Christa	Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) — Division des plastiques

Intérêt général

COTTENYE, Nicolas	Polystyvert
GOBEIL, Keyven	ReVital Polymers
LAFONTAINE, Mélanie	Loop Industries

Coordination

COUTURE, Jean (responsable de programme)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
HOUDE, Benoit (responsable de programme)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

TÉTRAULT, Madeleine
(responsable de programme)

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Révision linguistique

TREMBLAY, Carole (révisseuse linguistique)

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

L'élaboration du présent protocole de certification a été rendue possible grâce au soutien financier de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC), du Conseil canadien des normes (CCN), d'Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC), d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ), du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ainsi que de Recyc-Québec, qui a été l'initiateur et un contributeur financier de l'élaboration du document BNQ 8952-911 *Produits à contenu recyclé — Programme de certification*, qui a servi de source pour l'élaboration du présent protocole de certification.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	1
1 OBJET	1
2 DOMAINE D'APPLICATION	1
3 RÉFÉRENCES NORMATIVES	2
3.1 GÉNÉRALITÉS	2
3.2 DOCUMENTS D'ORGANISMES DE NORMALISATION	2
4 DÉFINITIONS	3
5 EXIGENCES GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION	3
6 RÈGLES DE PROCÉDURE DE CERTIFICATION	4
6.1 RÈGLES DE PROCÉDURES GÉNÉRALES	4
6.2 DEMANDE DE CERTIFICATION	4
6.3 EXAMEN DES DOCUMENTS DE L'ENTREPRISE	4
6.4 VISITE DE CONTRÔLE EN VUE DE LA CERTIFICATION	5
6.5 DÉCISION DE CERTIFICATION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
6.6 CONDITIONS DE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
6.7 VISITES DE CONTRÔLE PÉRIODIQUES	5
6.8 RENOUVÈLEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
6.9 AJOUTS À LA PORTÉE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
6.10 MODIFICATIONS APPORTÉES AU PRODUIT	5
7 MARQUAGE, ÉTIQUETAGE, EMBALLAGE ET MANUTENTION	6
7.1 DROITS ET OBLIGATIONS	6
7.2 MARQUE DE CONFORMITÉ	6
Annexe A — Référence informative	7

INTRODUCTION

Les produits à contenu de plastique recyclé contribuent à créer une demande soutenue pour les matières premières secondaires, c'est-à-dire les matières issues du recyclage qui entrent dans la fabrication de nouveaux produits. Les produits à contenu de plastique recyclé favorisent ainsi le développement et le maintien de nouveaux débouchés pour des matières autrement vouées à l'élimination, que ces matières proviennent de matériaux préconsommation ou de matériaux postconsommation. En évitant l'utilisation de matières premières, le recours à des produits à contenu de plastique recyclé assure une meilleure gestion des ressources naturelles.

1 OBJET

Le présent protocole de certification a pour objet d'établir les exigences de certification afin de vérifier la conformité du contenu de plastique recyclé dans les produits finis selon les exigences de la norme CAN/BNQ 3840-100.

Ces exigences concernent la quantité de plastique recyclé dont la teneur alléguée est d'au moins 5 % en matériaux recyclés contenus dans un produit fini et au marquage de ce produit fini afin d'en faciliter l'identification.

2 DOMAINE D'APPLICATION

Le présent protocole de certification s'applique à toutes les entreprises dont les produits finis contiennent des plastiques recyclés et qui utilisent, entre autres, les procédés suivants : le déchiquetage, le broyage, le moulage par injection, le filage, le soufflage, l'extrusion, le thermoformage, le moulage par rotation, le pastillage, la purification, la dépolymérisation ou la conversion.

NOTE — Le présent protocole de certification ne s'applique pas aux centres de tri, mais il implique leur participation quant au respect de la norme CAN/BNQ 3840-100. Les centres de tri qui approvisionnent les entreprises en matières premières plastiques souhaitant obtenir une certification sont responsables de la mise en place d'un système de gestion qui permet d'assurer la traçabilité et l'authenticité des matières premières plastiques. Sur demande du BNQ, lors d'une visite de contrôle, les centres de tri sont responsables de fournir à l'entreprise ou au BNQ les informations pertinentes pour valider la chaîne de contrôle et l'exactitude des déclarations.

Le présent protocole de certification a été élaboré en vue de servir de document de référence dans le cadre d'activités d'évaluation de la conformité des produits finis visés.

NOTE — L'évaluation de la conformité est définie comme l'examen systématique du degré de satisfaction d'un produit aux exigences spécifiées.